

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Un rapport historique des Nations Unies révèle la situation
alarmante de la vie sauvage : les espèces animales
migratrices sont en déclin et le risque d'extinction à
l'échelle mondiale s'accroît**

Note aux médias : Le rapport sera publié lors de la conférence de presse d'ouverture de la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS COP14) à Samarcande (Ouzbékistan). Suivez la diffusion de la conférence de presse en direct : <https://www.cms.int/cop14/cop14-livestreams-and-videos>.

Samarcande, 12 février 2024 – Le tout premier rapport sur la situation des espèces migratrices dans le monde (*State of the World's Migratory Species*) a été publié aujourd'hui par la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) – un traité de l'ONU sur la biodiversité – lors de l'ouverture d'une importante conférence des Nations Unies sur la conservation des espèces sauvages (COP14 de la CMS). Ce rapport historique révèle que :

- si certaines espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS voient leur état de conservation s'améliorer, près de la moitié d'entre elles (44 %) présentent un déclin de leur population ;
- plus d'une espèce sur cinq (22 %) inscrites aux Annexes la CMS est menacée d'extinction ;
- la quasi-totalité (97 %) des poissons inscrits aux Annexes de la CMS sont menacés d'extinction ;
- le risque d'extinction s'accroît pour les espèces migratrices à l'échelle mondiale, y compris pour celles qui ne sont pas inscrites aux Annexes de la CMS ;
- la moitié (51 %) des zones clés pour la biodiversité identifiées comme importantes pour les animaux migrants inscrits aux Annexes de la CMS n'ont pas de statut de protection, et 58 % des sites suivis reconnus comme importants pour les espèces inscrites aux Annexes de la CMS subissent des niveaux non durables de pression humaine ;
- les deux plus grandes menaces qui pèsent sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS et sur toutes les espèces migratrices sont la surexploitation et la perte d'habitat dues aux activités humaines. Trois espèces sur quatre inscrites aux Annexes de la CMS sont touchées par la perte, la dégradation et la fragmentation des habitats, et sept espèces sur dix inscrites aux Annexes de la CMS sont touchées par la surexploitation (incluant les prélèvements ciblés et les captures accidentelles) ;
- le changement climatique, la pollution et les espèces envahissantes ont également de profondes répercussions sur les espèces migratrices ;
- à l'échelle mondiale, 399 espèces migratrices menacées ou quasi menacées d'extinction ne sont pas actuellement inscrites aux Annexes de la CMS.

Jusqu'à présent, aucune évaluation globale des espèces migratrices n'a été réalisée. Le rapport fournit une vue d'ensemble de l'état de conservation et des tendances démographiques des animaux migrants, ainsi que les informations les plus récentes sur les principales menaces qui pèsent sur eux et sur les mesures prises pour les sauver.

Inger Andersen, Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, a déclaré :

« Le rapport publié aujourd'hui démontre que les activités humaines non durables mettent en péril l'avenir des espèces migratrices – des animaux qui non seulement servent d'indicateurs des changements environnementaux, mais jouent également un rôle essentiel dans le maintien des fonctions et de la résilience des écosystèmes complexes de notre planète. La communauté mondiale à l'occasion de traduire ces dernières données scientifiques sur les pressions auxquelles sont soumises les espèces migratrices en mesures de conservation concrètes. Compte tenu de la situation précaire de bon nombre de ces animaux, nous ne pouvons pas nous permettre de retarder les choses et nous devons travailler ensemble pour faire de ces recommandations une réalité ».

Des milliards d'animaux effectuent chaque année des migrations sur terre, dans les océans et les rivières, et dans le ciel, traversant les frontières nationales et les continents, certains parcourant des milliers de kilomètres à travers le monde pour se nourrir et se reproduire.

Les espèces migratrices jouent un rôle essentiel dans le maintien des écosystèmes mondiaux et fournissent des avantages vitaux en pollinisant les plantes, en transportant des nutriments essentiels, en s'attaquant aux parasites et en aidant à stocker le carbone.

Préparé pour la CMS par des scientifiques du Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC), le rapport de la CMS sur l'état de conservation des espèces migratrices utilise les plus robustes ensembles de données sur les espèces et comporte des contributions de spécialistes provenant d'institutions telles que BirdLife International, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et la Société zoologique de Londres (ZSL).

Le rapport porte principalement sur les 1 189 espèces animales qui ont été reconnues par les Parties à la CMS comme nécessitant une protection internationale et qui sont inscrites aux Annexes de la Convention, bien qu'il comporte également une analyse liée à plus de 3 000 espèces migratrices supplémentaires non inscrites aux Annexes de la CMS.

Les espèces inscrites aux Annexes de la Convention sont celles qui sont menacées d'extinction sur l'ensemble ou une grande partie de leur aire de répartition, ou qui ont besoin d'une action internationale coordonnée pour améliorer leur état de conservation.

Amy Fraenkel, Secrétaire exécutive de la CMS, a déclaré :

« Les espèces migratrices dépendent à différents moments de leur cycle de vie d'une variété d'habitats particuliers. Elles se déplacent régulièrement, parfois sur des milliers de kilomètres, pour atteindre ces endroits. Elles font face à d'énormes difficultés et menaces tout au long de leur parcours, ainsi qu'à leur destination où elles se reproduisent ou se nourrissent. Lorsque les espèces traversent des frontières nationales, leur survie dépend des efforts de tous les pays qu'elles parcourent. Ce rapport historique contribuera à étayer les actions politiques indispensables pour garantir que les espèces migratrices continuent de prospérer dans le monde entier. »

Bien que des tendances positives aient été observées pour de nombreuses espèces de la CMS, les conclusions du rapport soulignent la nécessité d'une action plus importante pour

toutes les espèces migratrices. L'inscription d'espèces aux Annexes de la CMS signifie que la conservation de ces espèces nécessite une coopération internationale. Or, bon nombre des menaces qui pèsent sur ces espèces sont des facteurs mondiaux de changement environnemental, entraînant la perte de biodiversité et le changement climatique. Ainsi, la lutte contre le déclin des espèces migratrices nécessite une action de la part des gouvernements, du secteur privé et des autres acteurs.

Au cours des 30 dernières années, 70 espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS – dont l'aigle des steppes, le percnoptère d'Égypte et le chameau de Bactriane – sont devenues encore plus menacées. En revanche, seulement 14 espèces inscrites aux Annexes ont vu leur état de conservation s'améliorer : il s'agit notamment des baleines bleues et des baleines à bosse, du pygargue à queue blanche et de la petite spatule.

Plus inquiétant encore, presque toutes les espèces de poissons inscrites aux Annexes de la CMS – y compris les requins, les raies et les esturgeons migrateurs – font face à un risque élevé d'extinction, leurs populations ayant diminué de 90 % depuis les années 1970. Par une analyse des menaces qui pèsent sur les espèces, il est montré dans le rapport à quel point le déclin des espèces migratrices est dû aux activités humaines.

Les deux plus grands types de menaces pesant à la fois sur les espèces inscrites aux Annexes de la CMS et sur toutes les autres espèces migratrices ont été confirmés comme étant la surexploitation des espèces – qui comprend la chasse non durable, la surpêche et la capture d'animaux non ciblés comme dans les pêcheries – ainsi que la perte, la dégradation et la fragmentation des habitats dues à des activités telles que l'agriculture et l'expansion des infrastructures de transport et d'énergie.

Une priorité essentielle est de cartographier et de prendre des mesures adéquates pour protéger les lieux essentiels qui servent de sites de reproduction, d'alimentation et d'escale pour les espèces migratrices. Le rapport montre que près de 10 000 des zones clés pour la biodiversité dans le monde sont importantes pour les espèces migratrices inscrites aux Annexes de la CMS, mais que plus de la moitié d'entre elles (en superficie) ne sont pas désignées comme aires protégées ou zones de conservation. Cinquante-huit pour cent des sites suivis importants pour les espèces inscrites aux Annexes de la CMS sont menacés par les activités humaines.

Le rapport a également étudié le nombre d'espèces migratrices en danger, mais non couvertes par la Convention. Il est ainsi montré que 399 espèces migratrices – principalement des oiseaux et des poissons, dont de nombreux albatros et d'autres oiseaux, des requins de fond et des raies pastenagues – sont classées comme menacées ou quasi menacées, mais ne sont pas encore inscrites aux Annexes de la CMS.

Tout en soulignant la situation préoccupante de nombreuses espèces, le rapport montre également que la reconstitution des populations et des espèces est possible, et met en lumière des exemples de changements politiques réussis et d'actions positives, de l'échelle locale à l'échelle internationale. Les exemples comprennent une action locale coordonnée qui a permis de réduire de 91 % l'utilisation illégale de filets pour la capture d'oiseaux à Chypre, et des travaux intégrés de conservation et de restauration extrêmement réussis au Kazakhstan, qui ont permis d'éloigner l'antilope saïga du seuil de l'extinction.

Le rapport sur l'état des espèces migratrices dans le monde lance un signal d'alarme clair et fournit une série de recommandations d'action prioritaires, notamment :

- renforcer et étendre les efforts de lutte contre les prélèvements illégaux et non durables d'espèces migratrices, ainsi que les captures accidentelles d'espèces non ciblées ;

- accroître les actions visant à identifier, protéger, relier et gérer efficacement les sites importants pour les espèces migratrices, se préoccuper d'urgence des espèces les plus menacées d'extinction, dont la quasi-totalité des espèces de poissons figurant aux Annexes de la CMS ;
- intensifier les efforts pour lutter contre le changement climatique et la pollution lumineuse, sonore, chimique et plastique, envisager d'élargir les Annexes de la CMS afin d'inclure davantage d'espèces migratrices menacées nécessitant une attention nationale et internationale.

La Conférence des Nations Unies sur la conservation des espèces sauvages migratrices (COP14 de la CMS) qui débute aujourd'hui à Samarcande, en Ouzbékistan, est l'un des rassemblements mondiaux les plus importants en matière de biodiversité depuis l'adoption du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal (Plan pour la biodiversité). Ce sera également la première COP d'un traité environnemental mondial à avoir lieu en Asie centrale, une région qui abrite de nombreuses espèces migratrices, notamment l'antilope saïga, la panthère des neiges et de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs. Les gouvernements, les organisations de protection des espèces sauvages et les scientifiques se réunissent pendant une semaine pour envisager des actions visant à faire progresser l'application de la Convention. Le rapport sur la situation des espèces migratrices dans le monde fournira les bases scientifiques et des recommandations politiques qui permettront de définir le contexte et de fournir des informations précieuses en soutien aux délibérations de la session.

___FIN___

NOTES AUX RÉDACTEURS :

Lien vers le rapport :

<https://www.cms.int/en/publication/state-worlds-migratory-species>

À propos de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

En tant que traité environnemental des Nations Unies, la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) constitue une plateforme mondiale pour la conservation et l'utilisation durable des animaux migrateurs et de leurs habitats. Ce traité unique rassemble les gouvernements et les spécialistes de la faune sauvage pour répondre aux besoins de conservation des espèces migratrices terrestres, aquatiques et aviaires et de leurs habitats dans le monde entier. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention en 1979, l'adhésion n'a cessé d'augmenter pour atteindre 133 Parties d'Afrique, d'Amérique centrale et du Sud, d'Asie, d'Europe et d'Océanie.

www.cms.int

À propos du PNUE-WCMC

Le Centre mondial de surveillance pour la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-WCMC) est un centre d'excellence mondial sur la biodiversité et la contribution de la nature à la société et à l'économie. Il est le fruit d'une collaboration entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'organisation caritative britannique WCMC.

Le PNUE-WCMC travaille à l'interface de la science, de la politique et de la pratique afin d'aider à résoudre la crise mondiale à laquelle est confrontée la nature et soutenir la transition vers un avenir durable pour les personnes et la planète : www.unep-wcmc.org.

À propos des Annexes de la CMS

- L'**Annexe I** comprend les espèces migratrices qui ont été évaluées comme étant en danger d'extinction dans la totalité ou une partie importante de leur aire de répartition. La Conférence des Parties a également interprété le terme « en danger » comme signifiant « exposé à l'état sauvage à un risque d'extinction très élevé et à court terme » (Résolution 11.33 paragraphe 1). Les Parties qui sont des États de l'aire de répartition d'une espèce migratrice inscrite à l'Annexe I s'efforcent de la protéger strictement en interdisant tout prélèvement de cette espèce, avec des possibilités de dérogation très limitées ; en conservant et, le cas échéant, en restaurant ses habitats ; en prévenant, en supprimant ou en atténuant les effets des obstacles à sa migration et en contrôlant d'autres facteurs qui pourraient la mettre en danger.
- L'**Annexe II** comprend les espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable et dont la conservation et la gestion doivent faire l'objet d'accords internationaux. Elle comprend également des espèces dont l'état de conservation bénéficierait de manière significative de la coopération internationale qui pourrait être mise en place par un accord international.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Aydin Bahramlouian, Responsable de l'information publique, Secrétariat de la Convention sur les espèces migratrices, +49 (0)228 815 2428, press@cms.int

Emma Cooper, Responsable de la communication, PNUE-WCMC, emma.cooper@unep-wcmc.org

Natalie Taylor, Chargée de communication, PNUE-WCMC, natalie.taylor@unep-wcmc.org